



République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 octobre 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Philippe GAVAGGIO, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absents excusés : Claude MOREIRA (procuration à Michel BRULHART), Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD), Nicolas PIDOUX

Absents : Loïc CHRISTIN, Leila MANET

Secrétaire de séance : Patrick DUMAS

2021_38 - Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise Carrelages du Haut-Bugey relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°09 « Carrelages - Faïences »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°09 « Carrelages - Faïences » à l'entreprise Carrelages du Haut-Bugey pour un montant de 15 890,90 € H.T. soit 19 069,08 € T.T.C.

Il convient à ce jour de régulariser par avenant les modifications apportées en cours de marché :

- | | |
|--|--------------|
| - Suppression de nez de marche antidérapants extérieurs : | - 3 763,00 € |
| - Suppression de bandes podotactiles : | - 460,00 € |
| - Suppression de contre marches extérieures : | - 830,70 € |
| - Suppression de profils sur joint, barres de seuil et socles carrelés : | - 331,20 € |

L'ensemble de ces modifications entraîne une moins-value de 5 384,90 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 10 506,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°09 « Carrelages - Faïences » avec l'entreprise Carrelages du Haut-Bugey, fixant le nouveau montant du marché à 10 506,00 € H.T. soit 12 607,20 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.



Le Maire,
Michel BRULHART